



Marmier Bruno, Thévoz Laurent

Quelles sont les priorités de la Promotion économique du canton de Fribourg ?

Cosignataires : -

Date de dépôt : 11.06.18

DEE

Dépôt

« *Qui trop embrasse, mal étreint* ». Ce vieil adage s'appliquerait-il à la Promotion économique du canton de Fribourg ? Pour explorer cette question, nous nous sommes permis de dresser une première liste - non exhaustive et au risque de nous tromper - des priorités industrielles que la Promotion économique (PE) du canton entend promouvoir. Nous nous sommes basés sur les documents auxquels nous avons eu accès et en l'absence d'un document synthétique en provenance du département de l'économie.

Nous nous permettons de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat ; elles ont pour objectif de contribuer à une politique de promotion économique efficace et effective, adaptée aux forces et aux moyens du canton de Fribourg.

1. La liste suivante des 14 secteurs prioritaires pour la PE du canton est-elle correcte, exhaustive et complète ? Quels commentaires cette priorisation suggère-t-elle au Conseil d'Etat ?

> 3 Clusters¹

- > Energie et bâtiment
- > Food, (y.c. Agroscope et Agri&Co Challenge, à St-Aubin)
- > Plastic

> 3 centres de compétence

- > Digital printing (Iprint)
- > Biomatériaux (Iplastic)
- > Sécurité industrielle (Rosa)

> Autres secteurs

- > Habitat du futur (SLL)
- > Nanotechnologie (AMI)

> Nouveaux processus aidés²

- > Industrie 4.0
- > Digitalisation
- > Efficience énergétique

> Smart specialisation³

- > Biopharma (BCC)
- > Santé humaine (SICHH)
- > Mobilité autonome

¹Les 3 clusters + les 3 centres de compétence = Innosquare

²Page 4 du message sur la loi sur la Promotion économique, point 2.1.2.

³Diapositif 4 « Stratégie de Promotion économique : piliers et niches » de la présentation du DEE du 7.5.2018

2. Quels sont, pour le Conseil d'Etat, les secteurs industriels qui font partie de la stratégie de Promotion économique du canton de Fribourg ? Et, que représentent les autres domaines mentionnés à la question 1 ?
 3. Au vu des moyens somme toute limités que le canton dédie à la Promotion économique - entre 3 et 4 millions par an⁴ - et le nombre des secteurs industriels priorisés par le Conseil d'Etat n'y a-t-il pas une trop grande dispersion et un arrosage des moyens à disposition, empêchant le canton d'atteindre une masse critique compétitive sur le « marché » de la promotion économique suisse et internationale ?
 4. Qu'est-ce que le Conseil d'Etat pense d'une stratégie qui privilégierait la concentration dans quelques domaines ou secteurs d'activités, à l'exemple de celle valaisanne qui a réussi à mettre sur pied deux pôles d'innovation bien profilés ? Et, quels devraient être, pour le canton de Fribourg, ces quelques domaines ou secteurs d'activités prioritaires pour la Promotion économique cantonale ?
-

⁴Page 4 du message sur la loi sur la promotion économique, point 2.1.